

## Rapport de l'Assemblée générale statutaire du 23 avril 2022

Etaient excusés : Mr POUMAY de Juprelle

Mr MAHY d'Ans

Mr OLIVIER des Orchidées

Mr HICK de Thimister

Mr VRANKEN de Visé ainsi que Mme SYBEN

Mr Gielen souhaite la bienvenue à tous.

A l'appel des délégués, 8 cercles sont représentés et 4 se sont excusés.

A l'issue de la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 9 octobre 2021, Mr Moureau, du cercle de Berloz, signale que l'on n'a pas signalé sa désapprobation au niveau de l'attribution de 2 conférences payées par la Fédération pour l'année 2022. La chose sera rectifiée.

A la consternation générale, il s'insurge violemment sur le fait que les conférences 2022 ne seront pas prises en charge sauf 2 payées par la Fédération. La décision a pourtant été prise lors de l'assemblée précédente. Il lui est rappelé que, précédemment, à savoir le 17/10/2020 et le 09/10/2021, une proposition du bureau a été faite à l'Assemblée pour former une commission afin de prendre en charge les démarches administratives avec la Région Wallonne. Si cette commission ne voyait pas le jour, le bureau de la fédération arrêterait temporairement cette tâche qui est absolument trop exigeante pour Mrs Renson et Gielen, ceux-ci étant épuisés et dégoûtés par les résultats obtenus. Ce bénévolat dépasse leurs possibilités et leur patience.

A l'issue de la réunion du 9/10/2021, on avait donc décidé, à la majorité de l'Assemblée, de supprimer ces démarches et de vivre sur les avoirs de la Fédération pour 2 conférences par an, ce qui permettait de fonctionner pendant 10 ans en espérant une amélioration de la situation entretemps. Il avait également décidé que la Fédération prendrait l'année 2021 à sa charge afin de ne prendre personne en otage et laissait l'opportunité aux sociétés d'aménager leur programme 2022 en fonction de la situation et de leurs possibilités.

Cette gestion "en bon père de famille" avait été approuvée par la majorité.

Un calcul approximatif, imprécis et, de toute façon, injuste vis-à-vis des sociétés qui se sont déjà organisées monterait l'indemnisation des conférences 2022 à ±11.000€, ce qui diminuerait la perspective de viabilité de la fédération de 3 à 4 années.

Il faut aussi comprendre que toutes les sociétés ont pris leurs dispositions organisationnelles pour continuer la pérennité de leur société. Elles organisent elles-mêmes leurs conférences, soit avec l'aide de bénévoles membres de leur cercle, soit sur fond propre, soit en demandant une participation aux membres. Depuis de nombreuses années, le Président a tiré la sonnette d'alarme incitant les sociétés à devenir autonomes. Chacun devra assumer ses responsabilités.

Mr Moureau persiste et signe qu'il n'est pas d'accord mais il ne souhaite pas prendre en charge la moindre activité. Il regrette aussi le manque de vote de la dernière réunion. Pour cela, l'Assemblée, à la demande du Président, s'est remanifestée en votant pour les décisions entérinées le 9 octobre 2021, état de chose qui ne fait pas plaisir mais qui est justifié dans une gestion saine et durable.

Monsieur Moureau reste contre cette décision, au regret de tous. Les mots utilisés par ce dernier sont choquants, intolérables à entendre pour les personnes qui se dévouent depuis de nombreuses années pour la Fédération.

Après lecture, le rapport d'activités 2021 est, quant à lui, adopté.

L'examen de la situation financière est laissé à Mr Renson. Celle-ci est très différente puisque le remboursement à la Région a été effectué concernant les trop perçus.

Le budget 2022 est établi puisqu'exigé mais il ne correspond pas toujours à la réalité du terrain.

Mr Renson propose également, par précaution, le maintien de l'assurance RC qui avait été exigée par la Région de façon à couvrir tout risque lors de nos déplacements et assemblées.

Les vérificateurs confirment la précision et la bonne tenue des comptes et remercient Mr Renson.

L'assemblée donne décharge aux administrateurs mais on note l'abstention de Mr Moureau.

Au point "élections statutaires", nous n'avons reçu aucune nouvelle candidature. Notre bureau continuera donc à fonctionner de la même façon.

On procède ensuite à l'élection des 4 vérificateurs. Mrs POUMAY et MATTERNE deviennent effectifs, Mrs BECHOUX et MONZEE seront suppléants.

L'Assemblée marque son accord pour maintenir la cotisation à 5 cents par membre.

D'autres questions sont aussi évoquées suite au passage en revue de la liste des sociétés toujours appelées, lors de la prise des présences.

Un certain nombre de sociétés sont en dormance et attendent peut-être des jours meilleurs pour reprendre des activités. Doivent-elles être supprimées ?

Mr Gielen propose à l'Assemblée de leur envoyer un courrier où nous pourrions leur demander de faire preuve d'existence. Il persiste toujours un problème afin d'obtenir le quorum requis lors de nos assemblées. Une solution serait de supprimer les sociétés qui ne se manifestent plus.

Nous pouvons enfin annoncer l'agrément de Mr Boussard par la Région. Nous sommes donc en attente d'un remboursement par la Région de ses prestations qu'il a effectuées à Horion-Hozémont et que nous avons payées mais on ne voit rien venir !... Si d'autres conférenciers venaient à être agréés, vous en seriez avertis par le site.

Mr Gielen demande encore à l'Assemblée s'il est nécessaire de programmer une assemblée en octobre, celle-ci n'étant plus exigée par les statuts. Il propose que cela se fasse à la demande si de nouveaux éléments intervenaient ou si un administrateur de la Fédération ou d'une société le souhaite.

L'échange continue encore entre les délégués présents. Il en ressort que chaque société doit faire preuve d'inventivité et de dynamisme.

Certains délégués témoignent, Herstal par exemple. Amay également fait écho. Il est important d'attirer les plus jeunes et tenter de s'adapter : les jeunes fonctionnent souvent grâce et par les réseaux sociaux.

La séance se clôture à 16h30'.